REGLEMENT DE L'OPERATION « DONNONS-LEUR UNE PREUVE D'AMOUR » 2023

Le présent document énonce le règlement applicable (ci-après « Règlement » ou « Règlement de l'Opération ») à respecter pour toute participation en ligne à l'opération « Donnons-leur une preuve d'amour » 2023 (ci-après « Opération ») organisée par la société Mondelez Europe Services GmbH succursale française et l'association les Petits Frères des Pauvres.

Nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement ce Règlement avant toute participation à l'Opération.

ARTICLE 1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice de l'Opération est Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française - 6 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART, dont le siège social de la société mère est Mondelez Europe Services GmbH - au capital de 20 000 Francs Suisse - Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark – SUISSE - N° enregistrement CHE-114.352.032 (ci-après « Mondelez » ou « Mondelez Europe Services GmbH – succursale française » ou la « Société Organisatrice »).

A CE TITRE, LA SOCIETE ORGANISATRICE INFORME TOUT PARTICIPANT A L'OPERATION QUE LA PRESENTE OPERATION N'EST PAS SPONSORISEE, GEREE OU ASSOCIEE A FACEBOOK OU INSTAGRAM.

ARTICLE 2 – PRESENTATION DE L'OPERATION

Mondelez organise à partir du 02/05/2023 jusqu'au 25/06/2023 inclus en partenariat avec l'association les Petits Frères des Pauvres (ci-après « Association » ou « PETITS FRERES DES PAUVRES ») une opération pour sensibiliser et lutter contre l'isolement de nos ainés, à travers notamment une opération consommateurs relayée sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram (ci-après les « Réseaux Sociaux ») et sur son site internet Ma Vie en Couleurs https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour (ci-après le « Site » ou le « Site Internet Ma Vie en Couleurs »).

Cette Opération est ouverte à toute personne physique majeure (ci-après les « Consommateurs ») résidant sur le territoire de la France (Corse et DROM-COM inclus) qui pourra participer via les Réseaux Sociaux.

Cette Opération se traduit de la façon suivante : 1 participation = 1€ (1 participation représente au choix un « Swipe » sur la campagne Instagram de la Société Organisatrice ou un « Like » sur la campagne Facebook de la Société Organisatrice). Le montant d'un 1 euro récolté grâce à chaque participation d'un consommateur sera reversé aux PETITS FRERES DES PAUVRES.

Cette Opération est valable du 02/05/2023 au 25/06/2023 dans la limite de 90.000 participants au total via les Réseaux Sociaux (90 000 : Instagram et Facebook cumulés), étant entendu que quel que soit le nombre de dons réalisé grâce aux participants, MONDELEZ s'engage à faire don à l'Association d'un montant minimum de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000) euros H.T. à la fin de l'Opération.

Le détail de l'Opération est disponible sur le Site à l'adresse URL suivante : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour

© 2023 – Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

Mondelez fournira les meilleurs efforts pour que l'Opération soit accessible sur Internet 24h sur 24h directement à l'adresse URL suivante https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour sans être tenue à une obligation de résultat.

ARTICLE 3 – SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'OPERATION

L'Opération est annoncée sur les supports suivants :

- les Réseaux Sociaux,
- le site Internet LU.FR
- et le Site Internet Ma Vie en Couleurs : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour

Mondelez se réserve le droit pendant la durée de l'Opération d'annoncer l'Opération sur des supports différents de ceux cités ci-avant.

ARTICLE 4 - TERMINOLOGIE

Consommateur	Toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse et DROM COM inclus qui souhaite participer à l'Opération.
« Like »	« Le J'aime » (en anglais : like) de Facebook est un bouton qui permet à un utilisateur de manifester son intérêt pour un contenu.
Opération	L'Opération consommateurs relayée en digitale incluant le Site Internet Ma Vie en Couleurs et dont la mécanique est la suivante : 1 participation = 1€ (1 participation représente au choix un « swipe » sur la campagne Instagram de la Société Organisatrice ou un « like » sur la campagne Facebook de la Société Organisatrice). Chaque montant de 1 euro sera reversé aux PETITS FRERES DES PAUVRES (opération valable du 02/05/2023 au 25/06/2023 pour la France uniquement (Corse et Drom-Com Inclus) et dans la limite des 90.000 premières participations au total sur les Réseaux Sociaux, étant entendu que quel que soit le nombre de dons réalisés via la plateforme de l'Opération, Mondelez s'engage à faire don à l'Association d'un montant minimum de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000) euros H.T. à la fin de l'Opération.
Plateforme de l'Opération	La page dédiée relayant l'Opération et qui possède un compteur de participations : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour
Site	

© 2023 – Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

Le Site Internet Ma Vie en Couleurs, disponible à l'adresse URL suivante https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour, est la propriété des trois entités suivantes :

Mondelez Europe Services GmbH, Succursale Française, dont le siège social est situé au 6 avenue Réaumur - 92140 Clamart – RCS Nanterre n° 508 852 258, N° TVA : FR 80 508 852 258 - Tel : 00 33 (0)1.83.11.30.00 ;

Mondelez France SAS, locataire gérant de l'activité biscuit, société au capital de 4 251 936 euros, dont le siège social est situé au 6 avenue Réaumur - 92140 Clamart - RCS Nanterre n° 808 234 801 - Identifiant unique ADEME : FR209027_01HXDM ;

Publicis K1 SAS, société par actions simplifiée au capital de 26 000 euros, dont le siège social est situé au 30-34 rue du chemin vert 75011 Paris - N° TVA : FR 48514009026.

« Swipe » "Glisser": Toute action réalisée par un utilisateur qui glisse son doigt sur son téléphone portable dans un sens pour effectuer un mouvement de glisse.

Utilisateur Tout Consommateur qui se connecte et navigue sur le Site Internet Ma Vie en Couleurs disponible à l'adresse URL suivante https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour et / ou sur les Réseaux Sociaux.

ARTICLE 5 - REGLEMENT

Le présent Règlement s'applique à toute participation validée sur les Réseaux Sociaux. Le présent Règlement est rédigé en langue française.

Tout Consommateur reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement avant de participer et s'engage à le respecter.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le Règlement ou de mettre un terme à l'Opération à tout moment de quelque manière que ce soit.

En cas de clôture de l'Opération, la Société Organisatrice en informera les internautes directement sur le Site Internet Ma Vie en Couleurs disponible à l'adresse URL ci-après : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour.

Les Consommateurs sont donc invités à le consulter régulièrement.

© 2023 – Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

Le présent Règlement a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Il est disponible à l'adresse URL suivante : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour.

Le présent Règlement peut également être obtenu jusqu'au 31/07/2023 inclus, sur simple demande écrite à l'adresse mdlzconseil@mdlz.com. Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de Règlement ne sera pas remboursé.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION

Pour pouvoir participer à l'Opération, le Consommateur doit réaliser un « Swipe » sur la campagne Instagram de la Société Organisatrice ou un « Like » sur la campagne Facebook de la Société Organisatrice.

Le Consommateur peut participer autant de fois qu'il le souhaite sous réserve que la limitation de 90 000 participations au total sur les Réseaux Sociaux ne soit pas atteinte.

Le compteur de dons sera actualisé en prenant en compte la participation de chaque consommateur (dans la limite de 90.000 participations) respectant les dispositions du présent Règlement.

Toute participation par courrier ou par tout autre moyen non expressément prévu au présent Règlement sera refusée.

ARTICLE 7 – SERVICE CONSOMMATEURS DE MONDELEZ

Si l'Utilisateur du Site rencontre des difficultés dans le cadre de sa participation à l'Opération, ou pour toute question concernant l'Opération, l'Utilisateur pourra contacter le Service Consommateurs Mondelez :

- Pour la France métropolitaine (Corse incluse), au 09 69 39 79 79 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 18h ou dans la rubrique « Contact » du Site dont l'adresse URL est la suivante : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour.
- Pour les DROM COM, le Service Consommateurs ne peut être contacté que via la rubrique « Contact » du Site dont l'adresse URL est la suivante : https://www.mavieencouleurs.fr/marques/lu/lu-preuves-damour.

Le Service Consommateurs de Mondelez ne pourra pas répondre aux questions ou difficultés rencontrées dans le cadre de l'utilisation des plateformes de Réseaux Sociaux.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Utilisateur n'est pas autorisé à reproduire tout ou partie du Site Internet Ma Vie en Couleurs.

LU est une marque déposée. Les autres noms apparaissant sur le Site et/ou sur les plateformes de Réseaux Sociaux sont susceptibles d'être des marques déposées appartenant au groupe Mondelēz International ou

© 2023 – Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

à des tiers et ne doivent pas être copiées, reproduites ou utilisées sans autorisation préalable et expresse des titulaires.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de cette Opération et appartenant au groupe Mondelēz International est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

ARTICLE 9 – DISQUALIFICATION

Toute participation non conforme au présent Règlement sera considérée comme nulle. Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer à l'Opération est proscrit.

Mondelez pourra refuser de valider la participation d'un Utilisateur, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs d'une fraude.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique. En cas de sanction ou de réclamation, il conviendra à tout Utilisateur d'apporter la preuve qu'il a adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais de connexion internet… ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice. Il est également rappelé que le timbre utilisé pour toute demande de Règlement ne sera également pas remboursé.

ARTICLE 11 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux Consommateurs une Opération conforme aux dispositions du Règlement sans être tenue à une obligation de résultat.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant toute la durée de l'Opération.

Elle ne saurait en outre être tenue responsable de la défaillance du matériel des Consommateurs (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs…), de difficultés rencontrées en raison de l'utilisation des plateformes de Réseaux Sociaux, de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation à l'Opération.

Il appartient donc à tout Consommateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation à l'Opération implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre

© 2023 – Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur les Réseau Sociaux.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE OU EVENEMENTS INDEPENDANTS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Mondelez ne pourra être tenue responsable des dommages de toute nature, qui pourraient résulter d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution du présent Règlement par un Consommateur, d'un fait imprévisible ou insurmontable d'un tiers, ou d'un événement de force majeure revêtant les caractères habituellement retenus par la loi ou la jurisprudence des cours et tribunaux français.

ARTICLE 13 – LITIGE ET DROIT APPLICABLE

La Société Organisatrice informe les Consommateurs que l'Opération et le présent Règlement sont soumis au droit français.

En cas de différend, les Consommateurs devront s'adresser en priorité au Service Consommateurs Mondelez afin de trouver une solution amiable. Faute d'une solution obtenue à l'amiable avec le Service Consommateurs de Mondelez, une tentative de solution devra être trouvée par recours aux modes alternatifs de règlement des différends.

A défaut, tout litige ou difficulté d'interprétation sera soumis à la compétence des tribunaux français.

© 2023 – Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -